

COMPTE-RENDU & PROCÈS VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 1^{ER} MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois, le premier mars à dix-huit heures quarante-cinq, les membres du conseil municipal, se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121.10 et 2122.8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de la convocation : 22 février 2023

Étaient présents Bertrand Hauchecorne, Stéphane Roy, Marie-Christine Malet, Eric Couadier, Jean-Claude Yehouessi, Alain Damar, Valérie Hérold, Corinne Montdamert, Séverine Jouselin, Jean Duval, Caroline Ménager, Robert Genty, François Gabrion, Marianne Pierre.

Était absent excusé : Michèle Dolléans qui a donné procuration à Corinne Montdamert

Secrétaire de séance : Robert Genty

Le compte-rendu précédent est approuvé à l'unanimité.

2023-007	RENOVATION PARC ECLAIRAGE PUBLIC - MISE EN LED DES CANDÉLABRES
-----------------	---

Bertrand Hauchecorne informe qu'afin d'effectuer des économies d'énergie il est nécessaire de changer les ampoules des candélabres, par des LED (Light Emitting Diode)

Une consultation a été réalisée, trois entreprises ont répondu. L'offre de la société Isi Elec est la mieux disante et permet d'obtenir des CEE (Certificats en Économie d'Énergie).

Le montant des prévisionnel des travaux s'élève à 97 315,20 € HT pour les LED.

Une demande de subvention auprès de la Région via le Pays Loire Beauce, sera déposée, selon de plan de financement ci-dessous

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le projet de rénovation du parc d'éclairage public pour un montant prévisionnel de 97 315,20 € HT
- Adopte le plan de financement ci-dessous

DEPENSES	HT	TTC	RECETTES	
Travaux	97 315.20 €	116 778.24 €	Région	38 900.00 €
			autofinancement	58 415.20 €
Total	97 315.20 €	116 778.24 €	total	97 315.20 €

- Sollicite une subvention de 38 926.08 € auprès de la Région soit 40 % du montant HT de la dépense.
- Sollicite toute autre subvention possible, en particulier pour le fonds vert à hauteur de 40 % du montant ht de la dépense
- Charge le Maire de toutes les formalités

2023-008	RENOVATION PARC ECLAIRAGE PUBLIC - MODIFICATION DES ARMOIRES
-----------------	---

Bertrand Hauchecorne informe qu'afin d'effectuer le passage en LED des candélabres, il est nécessaire d'opérer des modifications dans les douze armoires électriques.

Une consultation a été réalisée, trois entreprises ont répondu. L'offre de la société Isi Elec est la mieux disante.

Le montant des prévisionnel des travaux s'élève à 14 820 € HT pour le changement des armoires

Une demande de subvention auprès de la Région via le Pays Loire Beauce, sera déposée, selon de plan de financement ci-dessous

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le projet de rénovation du parc d'éclairage public pour un montant prévisionnel de 14 820 € HT
- Adopte le plan de financement ci-dessous

DEPENSES	HT	TTC	RECETTES	
Travaux	14 820 €	17 784 €	Région	5 900.00 €
			autofinancement	8 920.00 €
Total	14 820 €	17 784 €	total	14 820 €

- Sollicite une subvention de 5 928 € auprès de la Région soit 40 % du montant HT de la dépense.
- Sollicite toute autre subvention possible, en particulier pour le fonds vert à hauteur de 40 % du montant ht de la dépense
- Charge le Maire de toutes les formalités

2023-009	RESTAURANT SCOLAIRE - CHOIX DU BUREAU DE CONTROLE
-----------------	--

Une consultation a été réalisé pour les missions de contrôle technique, mission de coordination sps (Sécurité et Protection de la Santé), repérage amiante/plomb & vérification des installations électriques.

L'offre proposée par Socotec s'avère la moins disante, pour un montant total sur toutes les missions de 11 065 € ttc

Une consultation a également été réalisée pour les missions de sondage et G2Pro. La société Icséo est la moins disante, pour un montant ttc de 6336 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le devis de Socotec & Icséo

2023-010

GARANTIE PRÊT LOGEM LOIRET

Bertrand Hauchecorne présente le rapport. La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Vu les articles L2252-1 et L2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2305 du Code Civil,

Vu le contrat de prêt n°143319 en annexe signé entre Logem Loiret ci-après l'emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

Article 1 : Accorde sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 702 483 € souscrit par l'emprunteur auprès de la caisse des dépôts et consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°143319 constitué de 5 lignes du prêt

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 351 241.50 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : la garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : le conseil municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt

CCTVL - COMPETENCE LECTURE PUBLIQUE

Lors de sa séance du 15 décembre 2022, le conseil de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire a délibéré l'intégration au réseau intercommunal de lecture publique des communes de Cléry Saint André et Mareau aux Prés à compter du 1^{er} janvier 2023 (entretien et fonctionnement).

Une évaluation des charges transférées a été réalisée et sera validée le 23 mars prochain lors de la réunion de la CLECT.

Grâce à l'intégration de la médiathèque de Mareau au réseau de la Communauté de communes, nous pourrions bénéficier du salon du livre multisite de Beaugency ; il aura lieu du 31 mars au 2 avril, salle polyvalente

SPECTACLE MEDIATHEQUE

Les bénévoles de la médiathèque souhaitent présenter un spectacle réalisé par une conteuse-marionnettiste « c'est pas si simple » par l'association la troupe des salopettes, le vendredi 16 juin à 18h30. Le cout s'élève à 463 € ttc. Ce devis sera soumis à la Communauté de Communes des Terres de Val de Loire pour approbation.

2023 - 011**SOIREE CABARET**

La commune organise une soirée Cabaret « revue Apothéose » par l'Agence N.

Le cout de la prestation s'élève à 2481.07 € ttc, à laquelle s'ajoute les frais de sonorisations et éclairage de 650 € ttc (Les Trimarrants), et 570 € ttc pour la location d'un camion (Revue apothéose).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve les devis
- Charge le Maire de déposer une demande de FACC (Fonds d'accompagnement Culturel aux Communes)

POINT SUR L'AVANCEMENT DES PROJETS COMMUNAUX

- 1er étage mairie : relance du marché public, seuls 5 lots sur 10 ont été attribués
- Restaurant scolaire : le dossier suit son cours
- L'aire de jeux aux Cerisiers : 20 % par le PETR 3400 €
- Cour école maternelle : réunion le 20 mars à 11h45 - avec le CAUE
- Piétons vélo parcours de santé : cahier des charges effectué.
- Rue des Ecoles : le projet avance. Doit-on prendre un aménageur ou traiter l'opération en interne ?
- Chaufferie centralisée : aucune offre à ce jour.
- Panneau photovoltaïque : pas envisageable sur les bâtiments communaux sans une mutualisation.

2023 - 012**AIRE DE JEUX AU CLOS DES CERISIERS**

Le jeu qui devenait dangereux au Clos des Cerisiers a été retiré et doit être remplacé.

Une demande de subvention auprès de la Région via le Pays Loire Beauce, sera déposée, selon de plan de financement ci-dessous

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le projet d'installation d'un jeu pour un montant prévisionnel de 17 491.47 € HT
- Adopte le plan de financement ci-dessous

DEPENSES	HT	TTC	RECETTES	
Travaux	17 491.47 €	20 989.76 €	Région	3400.00 €
			autofinancement	14 491.47 €
Total	17 491.47 €	20 989.76 €	total	17 491.47 €

- Sollicite une subvention de 3400 € auprès de la Région soit 20 % du montant HT de la dépense.
- Sollicite toute autre subvention possible
- Charge le Maire de toutes les formalités

	FONCTIONNEMENT DU CITY STADE
--	-------------------------------------

Bertrand Hauchecorne informe qu'une pétition a été faite par des habitants de la commune contre les nuisances du city stade.

Les élus échangent sur plusieurs solutions afin de répondre au mieux aux attentes des riverains.

Un mur anti-bruit pourrait résoudre le problème du bruit. Un devis sera demandé.

Les panneaux des horaires seront renouvelés et installés de part et d'autre du City Stade.

Surveillance accrue du Garde champêtre, ou d'un éventuel policier municipal nouvellement engagé aux heures de fermeture.

QUESTIONS DIVERSES

2023-012	CONVENTION LOIRET NATURE ENVIRONNEMENT
-----------------	---

Stéphane Roy présente la convention de protection et de gestion des sites des Grands-Hauts et des Grands-Biaunais entre la commune et l'association Loiret Nature Environnement (LNE) qui a pour objet la protection et la valorisation des sites cités et la délégation de leur gestion par la commune à LNE, et précise les modalités d'intervention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve la convention et charge le Maire de la signer



Zone 30 :

Jean Duval fait part d'un dysfonctionnement dans la rue du Stade. Alain Damar indique que les zones ne seront pas modifiées.

Alain Damar informe que la rue des Muids sera fermée du 13 au 15 mars. La société informe les riverains, mais un message sera diffusé sur nos réseaux.

Entrée de bourg de Mareau

Le panneau à l'entrée et la sortie du bourg va être déplacés côté Saint Hilaire et placé dès l'entrée de la commune.

Un tonneau avait été mis à l'entrée dans le sens Orléans-Cléry, il sera remplacé suite à son vol. Les membres du Conseil Municipal remercie vivement MM Bénédicte et Hubert Piel pour leur don.

Agenda 2030

Stéphane Roy a établi un tableau de suivi. Un pilote sera désigné pour chaque action prévue cette année.



Rien n'étant plus à l'ordre du jour la séance est levée à 20h20

Prochain conseil municipal :

Mercredi 12 avril 2023 à 18h45

NOM	SIGNATURE	NOM	SIGNATURE
LE MAIRE B. HAUCHECORNE		LE SECRETAIRE DE SEANCE	